



Remboursement trop perçu de crédit d'impôt

Par **Chrisf59**, le **26/12/2020** à **19:43**

Bonjour,

J'ai fait des travaux dans ma résidence principale en septembre 2017, toiture, isolation.... à hauteur de 21000 euros....j'ai bénéficié d'un remboursement de crédit d'impôts pour ses travaux d'un peu plus de 4000 euros. J'ai reçu un courrier en décembre 2019 des impôts me réclamant 2800 euros de trop perçu car je n'avais pas mentionné que j'avais bénéficié de subventions, ce que j'ai reconnu, ce n'était pas volontaire, je ne le savais pas.... Du coup, la personne m'a dit que je recevrais une mise en recouvrement en novembre 2020 pour payer cette somme. Or à ce jour, je n'ai toujours reçu aucun courrier et quand je vais sur mon espace internet impots.gouv, rien n'y figure non plus.... Mon conjoint voudrait les recontacter et moi, je préfère attendre...

Que me conseillez-vous ?

Merci

Bien cordialement

Par **P.M.**, le **26/12/2020** à **20:41**

Bonjour,

Ainsi prévenu, vous savez à quoi vous attendre et je pense que vous pourriez attendre la mise en recouvrement et si elle n'arrive pas bénéficier de la prescription...